

# Appel de propositions d’initiatives structurantes

**Les effets des actions de politiques publiques et de leur mise en œuvre sur les inégalités sociales de santé chez les jeunes**

# Axe Politiques publiques et santé des populations

# Axe Inégalités sociales de santé et équité

**Date limite de soumission : 30 novembre 2021**

**Dépôt** : permal.mael\_neema@courrier.uqam.ca

**Montant :** 20 000$

La recherche en santé des populations vise à identifier, comprendre et agir sur les déterminants sociaux de la santé afin d’orienter les interventions de santé publique et éclairer les politiques publiques dans le but de participer à l’amélioration de la santé des populations. La mission du RRSPQ est de soutenir le développement de la capacité de recherche en santé des populations au Québec. Les collaborations interdisciplinaires, interinstitutionnelles et intersectorielles, essentielles à la compréhension des problèmes de santé contemporains, sont privilégiées.

**But du concours**

Conformément à cette mission, le but de ce concours est de permettre à des chercheuses et chercheurs de différents sites et secteurs au Québec de développer un projet de recherche structurant[[1]](#endnote-1) sur la problématique de la mise en œuvre de diverses actions de politiques publiques qui concernent les jeunes et des effets de ces actions sur l’accroissement, le maintien ou la réduction des inégalités sociales de santé des jeunes. Les projets intégrant une perspective comparative, entre actions de politiques publiques, entre groupes de jeunes selon une approche intersectionnelle (jeunes blancs, racisés ou autochtones par exemple) ou entre territoires, seront privilégiés. Les équipes de recherche sont libres de délimiter la catégorie « jeunes » selon les âges pertinents pour leur sujet. Ces choix devront être justifiés.

Des actions de politiques publiques aussi diverses que les allocations familiales, le transport scolaire, le loisir urbain ou la disponibilité de services de santé mentale peuvent avoir des impacts sur la santé et le bien-être des jeunes. Les politiques publiques dont ces actions relèvent sont sous la responsabilité de différentes administrations fédérales, provinciales ou municipales dont les missions premières ne concernent généralement pas les jeunes spécifiquement. Elles peuvent aussi impliquer différents acteurs non gouvernementaux, tels que des associations sportives ou des organismes communautaires. Quelles sont donc les effets de ces actions sur les inégalités sociales de santé des jeunes? Les conditions de leur mise en œuvre ont-elles une influence sur les effets qu’elles produisent? Un même type d’action, mis en œuvre différemment d’un endroit à l’autre, peut-il avoir des effets différenciés sur les inégalités sociales de santé des jeunes? Quelles actions semblent avoir le plus grand impact sur la réduction des inégalités sociales de santé chez les jeunes? Le contexte de la pandémie de COVID-19 a-t-il influencé la mise en œuvre de ces actions, comment et avec quels effets sur la santé des jeunes?

Dans ce contexte, les axes Politiques publiques et santé des populations (PSSP) et Inégalités sociales de santé et équité (ISSE) du RRSPQ entendent soutenir une initiative structurante afin de favoriser l’obtention de subventions externes auprès d’organismes subventionnaires. Chaque projet doit permettre de tester des questions ou des méthodes originales portant sur la thématique de la mise en œuvre et des effets d’actions de politiques publiques (sociales, d’éducation, de loisir, ou autres) sur les inégalités sociales de santé, l’équité et le bien-être des jeunes. Ces aspects doivent être clairement démontrés lors de la rédaction du projet. L’équipe de recherche doit expliquer le rôle structurant du projet, par exemple en regroupant des chercheuses, chercheurs, des équipes de recherche ou des utilisatrices, utilisateurs de connaissances de différentes institutions, disciplines ou secteurs d’intervention autour d’un même questionnement scientifique. Les collaborations entre les axes du RRSPQ et d’autres organismes impliqués seront considérées positivement.

**Critères d'admissibilité**

* Ce concours est ouvert aux membres chercheurs réguliers du RRSPQ.
* Au moment du versement des fonds, l’équipe ne devra pas disposer de fonds provenant d’un autre organisme subventionnaire pour la réalisation de ce projet.
* Un membre chercheur régulier du RRSPQ ne peut soumettre qu’une seule demande dans le cadre du concours sur le thème des effets des mesures de politiques publiques sur les inégalités sociales de santé des jeunes, en tant que chercheur principal ou co-chercheur principal.
* Un même chercheur peut déposer plusieurs soumissions ou apparaître comme co-chercheur dans plusieurs soumissions aux concours actuels de soutien à des initiatives structurantes du RRSPQ et de ses Axes, sur d’autres thèmes. Toutefois, afin de donner un accès équitable à ce soutien au plus grand nombre de nos membres, un même chercheur (chercheur principal ou co-chercheur) ne peut être financé plus d’une fois par année. Si un même chercheur apparaît dans plusieurs soumissions aux concours d’IS du réseau, la priorité pourra être donnée à la soumission qui a obtenu le score le plus élevé lors de l’évaluation.
* L’équipe doit s’engager à soumettre une demande de subvention à un organisme externe (autre que le RRSPQ) au terme de ce soutien financier et en informer les responsables des axes stratégiques.
* Les recensions des écrits, même systématiques, ne peuvent constituer des projets admissibles dans le cadre de ce concours.
* Le même projet ne peut être financé qu’une seule fois par le FRQS, le RRSPQ et/ou ses axes stratégiques et Programmes de formation.

**Critères d’évaluation**

L’évaluation des propositions tiendra compte des éléments suivants :

* Qualité scientifique : clarté de la problématique et des objectifs; rigueur de la méthodologie; faisabilité de la proposition et de l'échéancier de réalisation; résultats escomptés et retombées en termes de projet futur ou d’impact de la recherche sur la société.
* Pertinence en lien avec les domaines de recherche privilégiés des deux axes stratégiques du RRSPQ qui financent cet appel, en particulier concernant la réduction des inégalités sociales de santé chez les jeunes.
* Les projets adoptant une perspective d’analyse comparative ou basés sur des indicateurs d’effets différenciés seront privilégiés.
* Collaborations interdisciplinaires, interinstitutionnelles et intersectorielles de l’équipe : les chercheurs doivent avoir des expertises différentes et complémentaires.
* La priorité sera donnée aux projets incluant au moins deux membres chercheurs réguliers du RRSPQ provenant de deux universités différentes.
* Collaborations/partenariats à forte valeur ajoutée (partenaire communautaire, acteurs clés en politique de santé, utilisateurs de connaissances[[2]](#endnote-2), etc.).
* Effet levier : la capacité d’attirer des partenaires et d’obtenir d’autres sources de financement (par exemple, le potentiel du projet de mener au dépôt d’une demande de subvention aux organismes subventionnaires de la recherche).
* Plan de pérennité : la description des perspectives de développement du projet au-delà de l’année du financement par le RRSPQ.
* La description d’un échéancier clair et réaliste : l’échéancier doit s’étaler sur un an.

**Engagements**

* Les chercheurs qui seront financés devront soumettre un rapport financier pour démontrer l’utilisation des sommes allouées et un rapport scientifique.
* Les chercheurs financés s’engagent à mentionner la participation financière du RRSPQ et à utiliser le logo du RRSPQ (si possible), y compris les publications, annonces, communications. Les formulations suivantes sont suggérées :

*« L’équipe de recherche remercie les axez Politiques publiques et Inégalités sociales de santé et équité du Réseau de recherche en santé des populations du Québec (RRSPQ) pour leurs contributions au financement de ce projet. »*

*“The research team would like to thank the Public Policy and Social Inequalities in health and equity axes of the Quebec Population Health Research Network (QPHRN) for their contribution to the financing of this project.”*

* Les lauréats acceptent de publier le titre et un résumé de leur recherche (en français et anglais) sur le site web du RRSPQ dès l’annonce de leur sélection.
* Les chercheurs qui seront financés sont attendus à la journée scientifique annuelle du Réseau et pourraient se voir demander de présenter leurs résultats à cette occasion.

**Dépôt des demandes et date limite**

Les demandes doivent être soumises par courrier électronique en mentionnant en objet : « Concours – Initiative structurante » au plus tard le 30 novembre 2021 à 17h, à l’adresse suivante permal.mael\_neema@courrier.uqam.ca

[Téléchargez le formulaire de soumission](https://gepps.ca/wp-content/uploads/Formulaire-de-soumission-IS-%E2%80%93-Inegalites.docx)

**Évaluation des demandes**

Les demandes seront évaluées par un comité mis sur pied par les axes Politiques publiques et santé des populations et Inégalités sociales de santé et équité et les résultats seront communiqués dans le mois suivant la date limite de soumission des projets dans la mesure de la disponibilité des évaluateurs désignés.

**Information**

Pour tout autre renseignement, communiquez avec Maël Permal, coordonnatrice de l’axe PPSP, à l’adresse suivante : permal.mael\_neema@courrier.uqam.ca

1. Une initiative structurante a pour objectif de mettre en lien des chercheurs individuels, des équipes ou d'autres regroupements de chercheurs, et des partenaires des milieux publics, privés ou communautaires. Cette initiative structurante peut prendre la forme d'un grand projet (évènement de diffusion, de promotion, ou d'échange scientifique; chantier de recherche, etc.) ou d'une infrastructure collective (mise sur pied de services communs; élaboration d'une plate-forme technique ou électronique; regroupement d'expertise au service des chercheurs; élaboration d'une base de données; etc.). Il doit être démontré de quelles façons l'initiative structurante projetée – besoin identifié, objectifs visés, priorités établies, moyens mis en place et activités planifiées – permettra le développement de liens cohérents et productifs entre les chercheurs du réseau et avec les partenaires des milieux publics, privés ou communautaires (la présente définition est inspirée de <https://frq.gouv.qc.ca/programme/regroupements-strategiques-rg-2020-2021/>). [↑](#endnote-ref-1)
2. Tel que défini par les IRSC, un utilisateur de connaissances est une personne : 1) susceptible d'utiliser les connaissances issues de la recherche pour prendre des décisions éclairées au sujet de politiques, de programmes et/ou de pratiques en matière de santé; 2) dont le niveau de participation au processus de recherche peut varier en intensité et en complexité, selon la nature de la recherche et les besoins de l'utilisateur en matière d'information; 3) qui peut être, par exemple, un praticien, un responsable des politiques, un éducateur, un décideur, un administrateur des soins de santé ou un dirigeant communautaire, ou encore une personne d'un groupe de patients, d'un organisme de bienfaisance dans le domaine de la santé, d'un organisme non gouvernemental ou des médias. (<http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/34190.html#u-z>) [↑](#endnote-ref-2)